



**2017/2216(INI)**

20.2.2018

## **AVIS**

de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures

à l'intention de la commission du contrôle budgétaire

sur le rapport annuel 2016 sur la protection des intérêts financiers de l'Union européenne – Lutte contre la fraude  
(2017/2216(INI))

Rapporteure pour avis: Barbara Kudrycka

PA\_NonLeg

## SUGGESTIONS

La commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures invite la commission du contrôle budgétaire, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. salue l'accord intervenu en novembre 2016 entre le Parlement européen et le Conseil, après quatre ans de négociations, sur la proposition de directive relative à la lutte contre la fraude portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union au moyen du droit pénal (directive (UE) 2017/1371), qui établit des règles minimales concernant la définition des infractions pénales et des sanctions en matière de fraude portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union, dont les fraudes à la TVA transfrontières qui entraînent un préjudice d'un montant total d'au moins 10 millions d'euros; rappelle toutefois que ce seuil sera évalué par la Commission au plus tard le 6 juillet 2022; demande aux États membres de mettre en œuvre cette directive dans les plus brefs délais;
2. salue l'adoption et l'entrée en vigueur du règlement (UE) 2017/1939 du Conseil mettant en œuvre une coopération renforcée concernant la création du Parquet européen et l'avancement des travaux menés au sein du Conseil qui ont débouché sur un accord entre 20 États membres sur la base de la procédure de coopération renforcée prévue à l'article 86 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne; engage les États membres restants à prendre part dès que possible à la procédure de coopération renforcée concernant le Parquet européen; rappelle que le rôle du Parquet européen sera de rechercher, de poursuivre et de renvoyer en jugement les auteurs d'infractions portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union, telles que définies dans la directive (UE) 2017/1371;
3. invite les États membres participants et la Commission à commencer les travaux préparatoires en vue de lancer le Parquet européen dans les meilleurs délais et à associer étroitement le Parlement aux procédures, notamment à la nomination du chef du Parquet européen; invite la Commission à désigner au plus vite le directeur administratif par intérim du Parquet européen, conformément à l'article 20 du règlement portant création du Parquet européen; insiste pour que suffisamment de personnel et de ressources soient alloués au Parquet européen avant même son lancement officiel; réaffirme que le Parquet européen doit être indépendant;
4. demande aux États membres, au Parquet européen, à l'OLAF et à Eurojust de coopérer efficacement; rappelle les négociations en cours sur le règlement Eurojust; souligne que les compétences respectives d'Eurojust, de l'OLAF et du Parquet européen doivent être clairement définies; souligne que, pour que la lutte contre la fraude soit vraiment efficace au niveau de l'Union, le nouveau Parquet européen, Eurojust et l'OLAF devront travailler harmonieusement les uns avec les autres, tant sur le plan stratégique que sur le plan opérationnel, afin d'éviter tout éventuel chevauchement des tâches; réaffirme, à cet égard, que les trois organismes devraient élaborer et adopter des arrangements de travail dès que possible, conformément aux articles 99 à 101 du règlement (UE) 2017/1939 du Conseil; insiste pour que le Parquet européen soit habilité à régler les conflits de compétences dans les cas relevant de l'accomplissement de ses missions;
5. encourage la Commission et les États membres à adopter des mesures pour protéger la

confidentialité des sources d'information afin de prévenir toute action discriminatoire ou menace;

6. regrette que la Commission ait abandonné la publication des rapports anticorruption de l'Union, préférant intégrer la lutte contre la corruption dans le processus de gouvernance économique du Semestre européen; réitère sa demande à la Commission de reconsidérer la possibilité de publier ces rapports;
7. s'inquiète de l'augmentation des fraudes à la TVA, notamment des fraudes dites «carrousel»; prend acte de la proposition de la Commission relative à une directive du Conseil qui permettrait aux États membres de mettre en œuvre un mécanisme d'autoliquidation généralisé (MALG) sous certaines conditions strictes; prend acte de la proposition de la Commission relative à un train de mesures sur la simplification de la TVA et à la réduction des coûts de mise en conformité pour les PME visant à établir des conditions propices à la croissance des PME et aux échanges transfrontières; engage la Commission à apporter une solution globale et pérenne à l'échelle de l'Union au problème de la fraude à la TVA; invite tous les États membres à participer à Eurofisc dans tous ses domaines d'activité afin de faciliter l'échange d'informations et de coordonner les mesures pour combattre ce type de fraude, qui porte atteinte aux budgets européen et nationaux;
8. met en exergue le rôle des lanceurs d'alerte et des journalistes d'investigation dans la prévention, la détection et le signalement de la fraude fiscale, de l'évasion fiscale, de l'évitement fiscal et d'autres irrégularités concernant les dépenses liées au budget de l'Union et dans la protection des intérêts financiers de l'Union; insiste sur le fait que la protection des lanceurs d'alerte est essentielle pour préserver le bien public et les intérêts financiers de l'Union et pour promouvoir une culture de responsabilité publique et d'intégrité dans les institutions publiques et privées; prend acte de la consultation publique organisée par la Commission entre mars et mai 2017 afin de recueillir des points de vue sur la question de la protection des lanceurs d'alerte au niveau national et au niveau de l'Union; attend l'initiative de la Commission concernant le renforcement de la protection des lanceurs d'alerte dans l'Union, prévue dans les prochains mois; rappelle sa résolution du 14 février 2017 sur le rôle des lanceurs d'alerte dans la protection des intérêts financiers de l'Union européenne;
9. demande à la Commission de produire un rapport public annuel sur l'utilisation des fonds de l'Union, ainsi que sur les transferts de capitaux de la Banque européenne d'investissement (BEI) et de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) vers des structures offshore, lequel comprendrait le nombre et la nature des projets bloqués, des commentaires expliquant les raisons du blocage des projets et les mesures de suivi adoptées en vue de garantir qu'aucun financement de l'Union ne porte atteinte ni directement, ni indirectement, aux intérêts financiers de l'Union.

**INFORMATIONS SUR L'ADOPTION  
PAR LA COMMISSION SAISIE POUR AVIS**

<b>Date de l'adoption</b>	20.2.2018
<b>Résultat du vote final</b>	+: 39 -: 8 0: 3
<b>Membres présents au moment du vote final</b>	Asim Ademov, Jan Philipp Albrecht, Monika Beňová, Malin Björk, Caterina Chinnici, Daniel Dalton, Rachida Dati, Agustín Díaz de Mera García Consuegra, Frank Engel, Tanja Fajon, Raymond Finch, Kinga Gál, Ana Gomes, Nathalie Griesbeck, Sylvie Guillaume, Jussi Halla-aho, Monika Hohlmeier, Filiz Hyusmenova, Sophia in 't Veld, Eva Joly, Barbara Kudrycka, Cécile Kashetu Kyenge, Claude Moraes, Ivori Padar, Judith Sargentini, Birgit Sippel, Sergei Stanishev, Helga Stevens, Traian Ungureanu, Marie-Christine Vergiat, Harald Vilimsky, Josef Weidenholzer, Cecilia Wikström, Kristina Winberg, Tomáš Zdechovský, Auke Zijlstra
<b>Suppléants présents au moment du vote final</b>	Carlos Coelho, Pál Csáky, Dennis de Jong, Maria Grapini, Anna Hedh, Livia Járóka, Teresa Jiménez-Becerril Barrio, Marek Jurek, Emil Radev, Barbara Spinelli, Jaromír Štětina, Josep-Maria Terricabras
<b>Suppléants (art. 200, par. 2) présents au moment du vote final</b>	Clara Eugenia Aguilera García, André Elissen

**VOTE FINAL PAR APPEL NOMINAL  
EN COMMISSION SAISIE POUR AVIS**

<b>39</b>	<b>+</b>
ALDE	Nathalie Griesbeck, Filiz Hyusmenova, Sophia in 't Veld, Cecilia Wikström
ENF	Harald Vilimsky
GUE/NGL	Barbara Spinelli
PPE	Asim Ademov, Carlos Coelho, Pál Csáky, Rachida Dati, Agustín Díaz de Mera García Consuegra, Frank Engel, Kinga Gál, Monika Hohlmeier, Teresa Jiménez-Becerril Barrio, Lívia Járóka, Barbara Kudrycka, Emil Radev, Jaromír Štětina, Traian Ungureanu, Tomáš Zdechovský
S&D	Clara Eugenia Aguilera García, Monika Beňová, Caterina Chinnici, Tanja Fajon, Ana Gomes, Maria Grapini, Sylvie Guillaume, Anna Hedh, Cécile Kashetu Kyenge, Claude Moraes, Ivari Padar, Birgit Sippel, Sergei Stanishev, Josef Weidenholzer
Verts/ALE	Jan Philipp Albrecht, Eva Joly, Judith Sargentini, Josep-Maria Terricabras

<b>8</b>	<b>-</b>
ECR	Daniel Dalton, Jussi Halla-aho, Marek Jurek, Helga Stevens
EFDD	Raymond Finch, Kristina Winberg
ENF	André Elissen, Auke Zijlstra

<b>3</b>	<b>0</b>
GUE/NGL	Malin Björk, Marie-Christine Vergiat, Dennis de Jong

Légende des signes utilisés:

+ : pour

- : contre

0 : abstention